

ANNEXE 1

Le dispositif d'accompagnement social action liée à l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA)
Lutte contre la précarité énergétique
du fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Nature de l'action	Objectifs	Financement de l'action
ARA Action d'auto-réhabilitation accompagnée et de lutte contre la précarité énergétique	- Favoriser la participation active des habitants dans l'appropriation et l'amélioration de leur logement. - Diagnostiquer et proposer des solutions de lutte contre la précarité énergétique.	Un financement global est estimé au regard de la pertinence de l'action sur le territoire départemental. Le projet est financé sur 12 mois.